



GUIDE DU PARAMÉTRAGE DE VOTRE DÉCLARATION SOCIALE NOMINATIVE

Pourquoi est-il indispensable de bien paramétrer sa DSN ?

Une DSN bien paramétrée permet de vous assurer que vos informations seront correctement transmises à KLESIA et qu'elles pourront être correctement traitées par nos services.

Une DSN bien paramétrée, c'est :

- Une bonne affectation de vos cotisations... ce qui peut permettre d'éviter des désagréments comme la réception à tort de relances ou de mises en demeure.
- Une bonne affiliation des salariés... ce qui permet de garantir la bonne couverture de vos salariés en Santé / Prévoyance.

Où trouver votre fiche de paramétrage DSN?

DANS VOTRE ESPACE CLIENT

Votre fiche de paramétrage DSN est disponible depuis la rubrique DSN Santé / Prévoyance de votre **Espace Client Entreprise KLESIA**.



SUR NET-ENTREPRISES

Elle est également mise à disposition sur **<u>Net-entreprises</u>**.



BON À SAVOIR

KLESIA n'édite de nouvelles fiches de paramétrage DSN que lorsqu'il y a des évolutions sur les contrats. Il n'y a donc pas de réédition automatique pour chaque début d'année.

Quels sont les formats de fiche de paramétrage ?

Il existe 2 formats de fiche de paramétrage :



Pour éviter toute erreur de saisie, nous vous conseillons de privilégier la fiche au format XML. Elle est destinée à être chargée directement dans votre logiciel de paie.



Dans le cas où celui-ci n'offrirait pas cette fonctionnalité, la fiche au format PDF vous permettra de le configurer manuellement.

Comment vérifier le paramétrage ?

Vous pouvez contrôler votre paramétrage DSN à l'aide de l'outil gratuit DSN FPOC, téléchargeable depuis le site <u>dsn-fpoc.fr</u>. Il vous suffit de réaliser une DSN test et de la contrôler avec DSN FPOC.

Une fois votre DSN déposée, un Compte Rendu Métier (CRM) est mis à disposition sur Net-entreprises. Ce document confirme la bonne réception de votre DSN et peut également préciser d'éventuelles anomalies. Pour les corriger, il faudra vous référer à votre fiche de paramétrage.



En résumé

CE QU'IL FAUT FAIRE :

- Prendre en compte tous les éléments de la fiche de paramétrage
- Respecter les niveaux de cotisations (individuelles ou établissement)
- Vérifier votre paramétrage à l'aide de l'outil DSN-FPOC

CE QU'IL FAUT ÉVITER :

- Ne jamais cumuler les références contrat ni les taux indiqués sur votre fiche de paramétrage
- Ne pas ajouter dans la DSN tout contrat qui n'est pas présent dans la fiche de paramétrage

Vous avez maintenant toutes les clés pour nous transmettre vos prochaines déclarations sociales nominatives.

Si vous avez besoin davantage d'informations, contactez-nous via le formulaire de contact de votre <u>ESPACE CLIENT</u>.

